



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260401-CM26\_22-DE



**DÉLIBÉRATION : 2026-22**

**OBJET : CCAS – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**SÉANCE PUBLIQUE DU :** Mardi 31 mars 2026

**DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS :** vendredi 27 mars 2026

**CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 18 – VOTANTS : 19**

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline	X			
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs	X			
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig	X			
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde	X			
SIMIAN	André	X				ORENGIA	Alain	X			
CHERY	Alain	X				LAROSE	Didier		X		C. BANDOCK
MERCIER	Valérie	X				BANDOCK	Céline	X			
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Laetitia BIEUVELET

## NOTE DE SYNTHÈSE :

Il est exposé au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Le nombre d'administrateur doit être compris entre 8 et 16 :

- Une moitié des membres est nommée en son sein par le Conseil Municipal
- L'autre moitié est nommée par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 8 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

**DÉCIDE** de fixer à 8 le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le jeudi 2 avril 2026



**Monsieur le Maire  
Hervé RIVOIRE**

*Madame la Maire :*

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture*